



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière



RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique des plans d'aménagement forestier intégré
opérationnels (PAFI-O) des unités d'aménagement 062-51 et 062-52

Réalisé par la

Conférence régionale des élu(es) de Lanaudière

et la

Commission sur les ressources naturelles et le territoire

Pour le compte du

Ministère des Ressources naturelles du Québec

Adopté le 18 avril 2013



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-O



Rédaction	Vincent Miville, <i>ing.f.</i> Claudine Ethier, <i>ing.f.</i>	Conseiller CRRNT Conseillère CRRNT
Coordination	Chantal Duval, <i>biol.</i>	Coordonatrice CRRNT
Révision linguistique	Jacinthe Bourgoïn	Secrétaire CRÉ Lanaudière

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à :

Conférence régionale des élus(es) Lanaudière

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière
3 rue Papineau, bureau 107
Joliette, Québec, J6E 2K3
450-759-3444

Ministère des Ressources naturelles

Bureau de la direction générale du ministère dans Lanaudière
150 rue St-Michel
Ste-Émélie-de-l'Énergie, Québec, J0K 2K0
450-886-0916



<u>1. MISE EN CONTEXTE</u>	- 4 -
<u>2. CONSULTATION PUBLIQUE</u>	- 5 -
<u>3. RECUEIL DES COMMENTAIRES</u>	- 6 -
<u>4. SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE</u>	- 6 -
4.1. PAFI-T	- 6 -
4.2. PAFI-O	- 7 -
4.3. SÉANCE COMPLÉMENTAIRE	- 8 -
<u>5. SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC</u>	- 9 -
5.1. DONNÉES DE PARTICIPATION	- 9 -
5.2. LISTE DE PERSONNES OU ORGANISMES AYANT ÉMIS DES COMMENTAIRES	- 10 -
<u>6. COMMENTAIRES PAFI-O</u>	- 11 -
6.1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	- 11 -
6.2. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX CHANTIERS	- 14 -
6.3. COMMENTAIRES SUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	- 33 -
<u>7. RECOMMANDATIONS</u>	- 34 -
<u>7. CONCLUSION</u>	- 36 -
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	- 37 -
<u>ANNEXE 1</u>	- 38 -
<u>ANNEXE 2</u>	- 40 -
<u>ANNEXE 3</u>	- 41 -



1. MISE EN CONTEXTE

Alors qu'auparavant la gestion du milieu forestier pouvait se résumer à l'exploitation du bois, un esprit de démocratisation des ressources et du territoire commence à germer dans l'esprit des principaux acteurs de ce milieu. Cette prise de conscience a permis de mettre fin au régime des concessions forestières, vers la mise en place d'un nouveau régime forestier en 1986, permettant de consolider cette aspiration démocratique du territoire forestier québécois (Coulombe *et coll.* 2004).

À l'aube des années 2000 est survenue l'émergence de valeurs environnementales au sein de la population concernant la gestion du milieu forestier. À cette nouvelle vision des ressources naturelles, s'ajoute une remise en question de la gestion des forêts du domaine de l'État, déclenchée par la diffusion du pamphlet cinématographique « *L'erreur boréale* ». En réponse au tollé créé par cette problématique, le gouvernement a mis sur pied la Commission Coulombe, portant sur la gestion de la forêt publique québécoise. Parmi les recommandations de cette commission se retrouvaient la décentralisation (régionalisation), la gestion intégrée des différentes ressources du milieu forestier, la consultation du public et la prise en charge de l'aménagement forestier par le ministère des Ressources naturelles (MRN) alors que cette responsabilité incombait auparavant aux industriels.

Le rapport de la commission Coulombe a mené à l'adoption en mars 2010 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1), qui préconise des changements draconiens dans les rôles et responsabilités liés à la planification forestière. Elle accorde entre autres au MRN l'entière responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et des plans d'aménagement spéciaux. De plus, elle exige également que ces plans soient soumis à une consultation du public.¹ Ces plans d'aménagement se déclinent sous trois formats différents, soit :

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O)

Le PAFI-O contient les secteurs d'intervention potentiels où se réaliseront les travaux commerciaux² et non commerciaux³. De plus, le PAFI-O intègre la localisation potentielle de chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T)

¹ MRNF, *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégrés et les plans d'aménagement spéciaux*, 2011

² Travaux impliquant la coupe de bois.

³ Travaux qui font suite à la coupe de bois et qui ont pour but de remettre en production des territoires forestiers. Cela inclut notamment la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération et l'éclaircie précommerciale.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Le PAFI-T contient notamment les possibilités forestières par essences et groupes d'essences, les objectifs d'aménagement et de production de matière ligneuse, les stratégies d'aménagement forestier, la localisation des secteurs qui seront soumis à une intensification de la production ligneuse et les principales infrastructures projetées.

Plan d'aménagement spécial

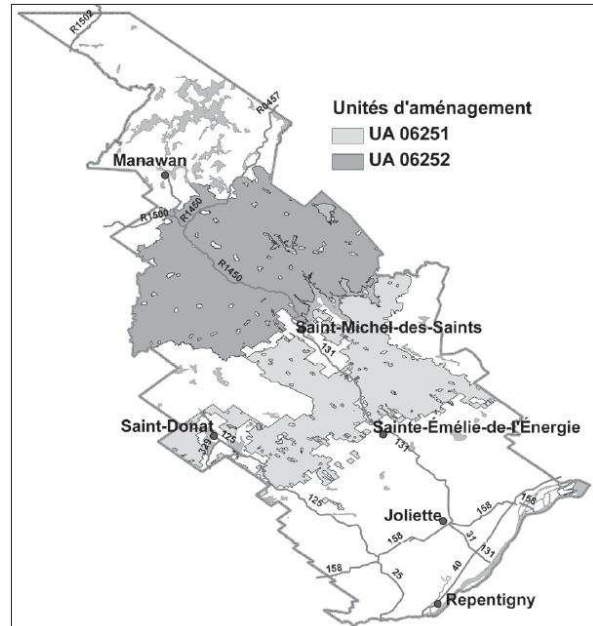
Le plan d'aménagement spécial s'applique lorsque d'importants massifs forestiers sont affectés ou ravagés par une perturbation naturelle (feux de forêt, épidémies d'insectes ou chablis). Le MRN prépare et applique un plan spécial d'aménagement en vue d'assurer la récupération des bois et, au besoin, pour remettre en production les secteurs affectés.

Pour la région de Lanaudière⁴, la consultation publique a été organisée et menée par la Conférence régionale des élus(es) (CRE), par l'entremise de sa Commission régionale sur les Ressources naturelles et le Territoire (CRRNT). L'objectif de cette consultation était de permettre à l'ensemble de la population de consulter les plans d'aménagement forestier intégrés tactiques et opérationnels préparés par le MRN et d'exprimer leurs préoccupations relatives à cette planification. Cette planification intégrée concerne les unités d'aménagement (UA) 62-51 et 62-52 de la région de Lanaudière.

2. CONSULTATION PUBLIQUE

FIGURE 1 : UA 62-51 ET 62-52

La période de consultation des PAFI-O s'est déroulée du 15 novembre au 9 décembre 2012. La population a été informée par l'entremise des journaux locaux, du site internet de la CRE/CRRNT et du MRN ainsi que par l'envoi de courriers électroniques spécifiques aux différents partenaires régionaux susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, MRC, représentants de la CRRNT et de la Table GIRT 062, etc.).



⁴ La région de Lanaudière compte d'autres UA dont la responsabilité reliée à la planification forestière incombe aux régions administratives voisines.

Mauricie : 041-51, 043-51, 043-52.

Laurentides : 061-51, 061-52 et 064-51.

Le même exercice de consultation publique se réalisera dans ces territoires sous gestion distincte.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-O



L'avis public a été publié les 7 et 10 novembre 2012 dans les cinq journaux locaux qui couvrent l'ensemble de la région administrative, soit l'Hebdo Rive-Nord, l'Action D'Autray, l'Action Joliette, le Trait d'Union et l'Express Montcalm (voir annexe I). Plus de 200 représentants d'organismes ont été avisés les 7 et le 11 novembre 2012 par courrier électronique. Dès le premier jour, la CRÉ Lanaudière et le MRN ont affiché toutes les informations en lien avec la consultation publique sur leurs sites web respectifs :

www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp

http://www.cre-lanaudiere.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/Communiqu%C3%A9-presse-PAFI_7-nov-2012_final2.pdf

3. RECUEIL DES COMMENTAIRES

Les organismes et particuliers intéressés par cette consultation publique étaient invités à émettre des commentaires en lien avec la consultation publique par le biais du site internet du MRN. Ces derniers pouvaient aussi effectuer un dépôt direct de leurs commentaires auprès de représentants de la CRÉ et du MRN. Il était également possible de consulter tous les documents relatifs à la consultation publique directement au bureau régional du MRN et à celui de la CRÉ Lanaudière, sous condition de prendre rendez-vous avec un responsable. Les documents pouvaient être consultés aux deux adresses suivantes :

Bureau de la direction générale en région du Ministère des Ressources
naturelles
150, rue Saint-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec J0K 2K0

Bureau de la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière
3, rue Papineau, bureau 107
Joliette, Québec J6E 2K3

4. SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

La CRÉ/CRRNT, en collaboration avec le MRN, a organisé une séance d'information publique le 14 novembre 2012 au Club de Golf de Joliette (voir le projet d'ordre du jour en annexe 2). Plus de 25 personnes ont participé à cette rencontre publique à titre personnel ou de représentant d'un organisme concerné par la gestion du territoire forestier (voir annexe 3). Cette séance permettait au personnel du MRN de présenter le PAFI-O et le PAFI-T directement au public.

4.1. PAFI-T

Dans un premier temps, le MRN a expliqué au public la pertinence du PAFI-T. Par la suite, il a présenté, détaillé et vulgarisé ses différentes sections :



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-O



- Contexte légal de l'aménagement forestier
- Historique de la politique et de l'administration du territoire forestier
- Orientation nationale (Stratégie d'aménagement durable des forêts [SADF])
- Historique, ressource et utilisation du territoire
 - Portrait forestier
 - Historique d'utilisation du territoire forestier
 - Description du territoire d'analyse
 - Cartographie du territoire concerné
- Objectifs d'aménagement
 - Stratégie écosystémique
 - Enjeux
 - Stade de développement
 - Composition
 - Structure interne
 - Bois mort
 - Espèces sensibles à l'aménagement
 - Milieux humides d'intérêts
 - Objectifs et indicateurs
 - Écarts entre les objectifs et le portrait actuel
 - Pistes de solution pour réduire les écarts
- Stratégie d'aménagement
 - Aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)
 - Scénarios sylvicoles
 - Infrastructures
 - Superficies prévues en aménagement forestier
- Mise en application et suivi des travaux
- Responsables de la planification

À la suite de la présentation, une période de questions fût allouée pour permettre au représentant du MRN de répondre aux nombreux questionnements du public.

4.2. PAFI-O

Dans un second temps, M. Guillaume Tremblay du MRN a poursuivi la présentation en résumant le PAFI-O et particulièrement les traitements commerciaux reliés à ce dernier. Ensuite, Mme Julie Lefrançois, responsable de la sylviculture non commerciale pour le MRN, a pris la parole pour expliquer les travaux non commerciaux et l'ampleur de ceux-ci dans les prochaines années. La nature de la présentation se résume aux points suivants :

- Traitements sylvicoles commerciaux (récolte d'arbre ayant un dhp⁵ ≥ 10 cm)
 - Coupes partielles (≤ 50 % de la surface terrière⁶)

⁵ dhp : diamètre à hauteur de poitrine



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-O



- Coupes de régénération (> 50 % de la surface terrière)
- Possibilité forestière
- Stratégie d'aménagement forestier
- Volumes attribuables
- Secteur d'intervention potentiel vs secteur d'intervention
- Superficies de coupe et infrastructures (ponts, ponceaux et chemins) prévues au PAFI-O
- Traitements sylvicoles non commerciaux
 - Traitements cultureux de remise en production
 - Préparation de terrain
 - Reboisement
 - Traitements cultureux de peuplements régénérés
 - Dégagement
 - Éclaircie précommerciale
- Stratégie d'aménagement forestier retenue pour les traitements sylvicoles non commerciaux (superficies proportionnelles aux travaux commerciaux antérieurs)
- Cartes et présentation des chantiers commerciaux et non commerciaux prévus au PAFI-O

La présentation du PAFI-O s'est poursuivie par une période de questions qui a permis de répondre aux questions directes du public présent à cette séance d'information.

4.3. SÉANCE COMPLÉMENTAIRE

L'Association des trappeurs professionnels du Québec (ATPQ) a convié la CRÉ Lanaudière à une rencontre organisée avec les membres de l'ATPQ afin que ces derniers puissent constater les activités d'aménagement forestier qui se dérouleront sur les différents territoires de piégeage présents dans les UA 62-51 et 62-52. M. Vincent Miville de la CRÉ Lanaudière a ainsi présenté brièvement le PAFI-O et le PAFI-T aux 75 personnes réunies à cette occasion. Il en a profité pour expliquer aux trappeurs la nature de la consultation publique et la procédure pour déposer des commentaires sur les PAFI en lien avec cette consultation publique. De nombreuses questions furent soulevées par les trappeurs présents, notamment en ce qui a trait aux activités d'aménagement réalisées, aux chantiers d'intervention prévus et à la place occupée par la faune dans la planification forestière.

⁶ Surface terrière : correspond à la surface de toutes les sections transversales des troncs des arbres présents, sur un hectare de forêt, mesurées à 1,30 m de hauteur (diamètre à hauteur de poitrine : dhp) et s'exprime en m²/ha.



5. SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

5.1. DONNÉES DE PARTICIPATION

Dates de la consultation publique	PAFI-O – 15 novembre au 9 décembre 2012 PAFI-T – 15 novembre au 29 décembre 2012
Rencontres d'information	
Séance d'information du public	14 novembre 2012 Club de Golf de Joliette 20 participants confirmés (+ de 5 n'ayant pas signé le formulaire) 8 organisateurs (2 représentants de la CRÉ Lanaudière et 6 représentants du MRN)
Séance complémentaire à la rencontre de l'ATPQ	29 novembre 2012 Centre de formation de tir de Joliette +/- 75 participants
Consultation des plans	
	Nombre de personnes ayant consulté les plans
MRN	0
CRÉ Lanaudière	1
Site Internet du MRN	11



5.2. LISTE DE PERSONNES OU ORGANISMES AYANT ÉMIS DES COMMENTAIRES

La liste suivante répertorie les personnes ayant émis des commentaires via les différents modes possibles. Elle n'inclut pas la totalité de liste des personnes présentes à la consultation publique du 14 novembre (annexe 3)

Nom	À titre personnel	Pour un organisme
Yannick Dufour (Sépaq)		X
Dominic Desgagné (Regroupement des Gestionnaires de ZECs de Lanaudière) <i>Les commentaires relatifs au chantier Minsik ne peuvent être diffusés puisqu'il s'agit du secteur en consultation en 2011. Toutefois, ces commentaires seront retransmis à la TGIRT, ainsi qu'au MRN et pris en considération.</i>		X
Guy Couture (Association des riverains des Lacs Collin et Petit Collin)		X
Étienne Lemieux (Fédération des Pourvoiries du Québec)		X
Mickaël Tuilier (Municipalité de St-Donat)		X
Mathieu Lemay	X	
Pierre Duff (Sentier national au Québec)		X
Richard Handfield (Pourvoirie St-Zénon)		X
Robert Swinton	X	
Pierre Lacasse		X
Jean-Sébastien Beauchamp	X	
Dominic Roy (Club Paradis du Quad Oureau)		X
Louis-Marc Soyez <i>Les commentaires émis concernent des secteurs en consultation en 2011. Ces commentaires seront retransmis à la TGIRT et au MRN, toutefois ceux-ci ne s'appliquent pas à cette consultation.</i>	X	



6. COMMENTAIRES PAFI-O

La CRÉ Lanaudière est responsable de recueillir les commentaires relatifs à la consultation publique des PAFI-O, analyser ceux-ci et les transmettre au MRN. Nous exposerons ici les différents commentaires émis dans le cadre de cette consultation. Nous avons effectué un tri des commentaires pour que ceux-ci soient présentés dans la catégorie reflétant le mieux l'esprit des commentaires, soit pour le PAFI-O ou pour le PAFI-T. Les commentaires furent interprétés, rassemblés et synthétisés par l'auteur du rapport afin de rendre l'information présentée uniforme.

Dans un premier temps, nous décrivons l'ensemble des commentaires émis lors de la consultation publique qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des chantiers inscrits au PAFI-O. Ces commentaires seront décrits sous la forme de commentaires généraux. Dans un deuxième temps, nous avons synthétisé l'ensemble des commentaires spécifiques aux chantiers inscrits au PAFI-O. Nous avons regroupé les commentaires des divers intervenants par chantier, de manière à ce que l'information soit aisément interprétée par rapport au secteur concerné. Finalement, nous avons inséré les commentaires reliés aux travaux sylvicoles non commerciaux dans une troisième et dernière catégorie.

6.1. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les commentaires généraux s'appliquent à l'ensemble des chantiers consultés.

Pourvoiries – Étienne Lemieux, ing.f. (Fédération des pourvoiries du Québec)

Les superficies planifiées dans cette consultation publique s'ajoutent aux superficies prévues au PAFI-O 2013 qui atteignent déjà 4 572 ha sur le territoire des pourvoiries de la région de Lanaudière. Cette proportion dépasse largement l'historique de coupes sur ces territoires et est exagérée. Les commentaires spécifiques aux chantiers émis dans cette consultation publique devraient permettre d'ajuster les superficies et ainsi répondre aux besoins des pourvoiries, et ce dans l'optique de simplifier le processus d'harmonisation. Les points généraux suivants devraient être pris en considération lors de la planification forestière et lors des opérations forestières sur l'ensemble des pourvoiries où de telles activités auront lieu :

- ✓ Les travaux de réseau routier doivent éviter les problématiques de gestion sur les territoires fauniques, tels que la création de nouvelles entrées qui peuvent être difficiles à contrôler pour les gestionnaires des territoires concernés;
- ✓ S'assurer que le réseau routier déjà établi demeure dans un état équivalent ou supérieur à la fin des travaux d'opérations forestières ainsi que du transport du bois;
- ✓ Le maintien de la quiétude pour les clients;
- ✓ Le maintien de la qualité des paysages;
- ✓ Assurer la répartition spatiale des coupes dans le temps et dans l'espace;
- ✓ Ne pas créer d'aires d'ébranchages sur les chemins principaux.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

De plus, nous incitons fortement le MRN à poursuivre les rencontres avec les différents gestionnaires, ce qui a permis de rassurer certains d'entre eux et par conséquent a permis de faciliter le processus d'harmonisation des chantiers.

Sentier National au Québec – Pierre Duff (Sentier National au Québec)

Les données cartographiques numériques officielles du sentier national ont été transmises au MRN afin d'améliorer la planification forestière aux abords de ce sentier.

Réserves fauniques – Yannick Dufour, ing.f. (SÉPAQ)

Une rencontre sur l'harmonisation des différents chantiers situés sur les réserves fauniques ou à la limite de celles-ci est demandée une fois la planification forestière complétée. De plus, une entente devrait être convenue afin d'établir la période de réalisation des travaux commerciaux et non commerciaux sur ces territoires. L'entretien et le maintien de la qualité des chemins devraient aussi être convenus dans cette entente. Il est aussi important de considérer les points suivants lors de la planification forestière ainsi que la réalisation des opérations forestières :

- ✓ Maintenir l'accessibilité au réseau routier pendant et après la réalisation des opérations forestières;
- ✓ Respecter la quiétude des chasseurs pendant la période de chasse à l'orignal sur le territoire des réserves fauniques (opérations forestières et transport du bois);
- ✓ Maintenir une limite physique à la frontière des territoires structurés et limiter les nouveaux accès aux réserves fauniques;
- ✓ Appliquer la coupe mosaïque;
- ✓ Préconiser les traitements en coupes partielles ou avec rétention variable tels que la CPPTM⁷, la CPRSTDV⁸ et la CPHRS⁹ dans les peuplements résineux et mixtes à dominance résineuse;
- ✓ Conserver les couverts d'abris d'hiver pour l'orignal, car ceux-ci sont en raréfaction sur le territoire;
- ✓ Respecter les nouvelles FHVC déterminées à l'automne 2012.

Il faut aussi considérer le fait que la planification forestière présentée dans la consultation publique était incomplète. Certains secteurs présentaient un réseau routier ainsi qu'un contour des secteurs de coupe incomplets. Finalement, la saison où s'effectueront les opérations forestières et les chemins utilisés pour le transport du bois influenceront les demandes d'harmonisation des représentants des réserves fauniques.

Jean-Sébastien Beauchamp – À titre personnel

Est-ce possible de réaliser les travaux d'inventaires et d'aménagement pendant l'été? La saison de chasse à l'orignal 2011 et 2012 fut perturbée par des travailleurs forestiers se

⁷ CPPTM : Coupe avec protection des petites tiges marchandes.

⁸ CPRSTDV : Coupe avec protection de la régénération, des sols et de tiges à diamètres variables.

⁹ CPHRS : Coupe avec protection de la haute régénération et des sols



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-O



déplaçant en quad sur notre territoire de chasse. Notre secteur de chasse se retrouve dans la ZEC Collin et l'espace qui nous est consenti est déjà restreint, ce qui devient problématique lorsque des interventions s'effectuent à la même période.

Robert Swinton – À titre personnel

Les coupes forestières proposées pourraient s'avérer très dérangeantes pour les nombreux résidents concernés.



6.2. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX CHANTIERS

Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
Antique	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La route 63 doit demeurer carrossable pendant et après les opérations forestières puisqu'il s'agit d'un accès principal.• Limiter les aires d'ébranchage sur la route 63.• Le chemin traversant le secteur de coupe Antique a été construit par la réserve faunique et n'est pas adapté au transport de bois. La période d'opération, et conséquemment de transport, aura une importance considérable sur la qualité de ce dernier.• Il est important de ne pas connecter de nouveaux chemins du réseau routier actuel vers l'extérieur de la réserve faunique pour limiter de nouveaux accès au territoire.• Conserver des séparateurs de coupe de 60 m à la limite de la réserve faunique pour conserver l'intégrité du territoire.• Quels chemins seront utilisés pour le transport du bois? <p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Préconiser les traitements en coupe partielle ou avec rétention variable dans les secteurs possédants des caractéristiques d'abris été-hiver pour l'original.• La période d'opérations forestières ne devrait pas avoir lieu lors de la période de chasse à l'original. <p><i>Qualité de l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Bassin versant sensible.• Le Lac Pierron constitue une FHVC¹⁰ et le secteur de coupe empiète partiellement dans cette FHVC.• Importance de maintenir la qualité de l'habitat aquatique puisqu'il s'agit d'un lac stratégique pour la réserve faunique.	Yannick Dufour (Sépaq)
Bazinet-Îles	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Il faut maintenir les sentiers présents sur le territoire de la pourvoirie, soit le sentier autour du Lac des Îles ainsi que celui reliant l'accueil au Lac Vandr� et puis au Lac Saurin.	Étienne Lemieux (FPQ)

¹⁰ FHVC : Forêt à haute valeur de conservation.



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none">• Un sentier de motoneige sillonne le chemin d'accès de la pourvoirie. Le transport du bois devrait être prévu en conséquence, tout comme les panneaux de signalisation.• Le réseau routier devra demeurer accessible tout au long des opérations forestières.• Certaines pentes prononcées du chemin d'accès ont été aménagées avec de l'asphalte économique. Ce type de l'asphaltage ne peut résister au transport de bois, ces sections devront donc être remises à niveau à la fin des travaux.• Le pont de la Rivière Noire est sous la responsabilité de la MRC de Matawinie et aucune limite de poids n'est affichée. Advenant que ce dernier soit endommagé par le transport du bois et de la machinerie, il faudrait que l'entreprise forestière soit tenue responsable de ces dommages ainsi que des pertes économiques encourues pour le pourvoyeur. Lors de la dernière intervention forestière, Scierie Lussier a contracté une police d'assurance à ce sujet. Le pourvoyeur désire signer un contrat à cet effet avant que ne survienne le début des opérations. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Il faut retirer de la planification les coupes situées en face de l'auberge sur les versants donnant sur le lac des Îles.• Les patrons de coupe et les traitements sylvicoles devront être modulés de manière à limiter l'impact visuel sur les paysages visibles à partir des six lacs exploités par le pourvoyeur. Une analyse de paysage complémentaire devra être présentée au pourvoyeur.• Il faut maintenir une bande de protection aux abords du chemin principal de la pourvoirie qui dessert les six lacs. De plus, les andains et aires d'empilement sur ce chemin principal sont à proscrire. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La planification proposée est au cœur de la pourvoirie Domaine Bazinet et elle s'avère inconcevable pour les gestionnaires du territoire puisqu'elle en affectera grandement les activités.• La période d'opérations forestières devrait s'effectuer entre le 15 octobre et le 20 décembre, soit lorsque la période d'achalandage est minimale dans la pourvoirie.• Le pourvoyeur suggère de déplacer le chantier au nord	



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	de la pourvoirie, dans le secteur du Lac Brassénie, puisqu'il s'agit d'un secteur moins achalandé.	
Bégin	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les récoltes précédentes ont fortement diminué la présence de peuplements résineux matures et peuplements mixtes à dominance résineuse matures dans ce secteur. Ces derniers constituent des abris intéressants pour l'orignal et devraient être préservés. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La récolte de 754 ha est déjà prévue en 2013. 	Étienne Lemieux (FPQ)
Bonneterre	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La période d'opérations forestières ne devrait pas avoir lieu lors de la période de chasse à l'orignal. <p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Il doit y avoir un entretien du réseau routier pendant et après les opérations forestières. Présence à proximité du Sentier National. Présence d'un chemin traversant la limite de la réserve faunique à proximité du lac Bossu. Le secteur résiduel pourrait être reporté lors de la prochaine récolte de forêt résiduelle issue de la coupe en mosaïque. 	Yannick Dufour (Sépaq)
Bouderie	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le pourvoyeur désire que le réseau routier prévu passe par le chemin principal de la pourvoirie, ou à tout le moins que ce réseau se connecte au chemin principal. <p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer de conserver des corridors suffisamment larges pour permettre un déplacement adéquat de la faune, ceci en considérant que la majorité des interventions prévues sont des coupes finales. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le Lac Munro est important pour la pourvoirie, par conséquent il devrait y avoir une bande de protection supplémentaire à définir entre le lac et la coupe finale prévue. Ceci s'applique aussi aux abords de la Rivière Mastigouche qui constitue un secteur prioritaire pour le pourvoyeur. 	Étienne Lemieux (FPQ)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Les coupes dans la vallée de la Rivière Mastigouche devraient être de la CPPTM ou des coupes partielles avec un prélèvement de 50 % à 60 % pour limiter l'impact. • Le principe de la coupe mosaïque devrait s'appliquer pour atténuer l'impact des coupes sur le paysage. • Limiter les coupes sur le dessus des montagnes afin d'éviter l'effet de coupes à perte de vue. • Le patron de coupe prévu sur les pentes abruptes près du Lac Édouard devrait être défini de manière à limiter leur impact visuel. • Il faut maintenir une bande de protection entre la Rivière Mastigouche et les chemins construits et/ou améliorés. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un chantier adjacent à celui-ci a déjà été récolté en 2012. • La fenêtre d'opération peut s'étaler de la mi-juillet à la fin mars, toutefois une pause est nécessaire pendant la chasse à l'original ainsi qu'une semaine précédant celle-ci. • La fenêtre d'opération aux abords de la Rivière Mastigouche et des plans d'eau pourrait différer, celle-ci devrait être convenue avec le pourvoyeur. 	
Collin-Nord (et St-Elphège)	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de tracés de chemins dans des milieux humides qui pourraient avoir un impact significatif sur la qualité de l'eau du Lac Collin et du lac Petit Collin. • La planification des opérations forestières provoquera une ouverture du territoire, donnant ainsi accès à des secteurs tranquilles et peu fréquentés tels que le lac Vert au sud du Lac Collin. Il s'agit d'un excellent lac de pêche qui pourrait subir une augmentation considérable de pression de pêche. • Le transport de bois et de machinerie lourde endommagera le réseau routier ainsi que les nombreux sentiers présents sur le territoire. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le patron de coupe tel que présenté a un impact important sur le paysage des nombreux villégiateurs présents sur le territoire (Lac Petit Collin). 	<p>Guy Couture (Ass. des riverains du Lac Collin)</p> <p>Dominic Desgagné (Regroupement des ZECs Lanaudière)</p>



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<p><i>Qualité de l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La protection des deux bassins versants du Lac Collin et du Lac St-Elphège devrait être assurée.• La proportion des superficies potentielles de récolte sur ces bassins versants est importante.• Épisodes cyanobactéries par le passé (1990, 2008 et 2009) de source anthropique, dont entre autres les opérations forestières effectuées sur les bassins versants.• Les coupes proposées pourraient provoquer une augmentation des sédiments ainsi que du phosphore présent dans les lacs du bassin versant.• Éviter les coupes à blanc à proximité du lac Vert pour ne pas détériorer la qualité de l'eau.• Un rapport de l'organisme Bassin Versant St-Maurice recommande de limiter les interventions forestières dans les bassins versants de ces deux lacs.• Les recommandations de cet organisme devraient être considérées à moins qu'une étude scientifique ne puisse prouver le contraire, soit :<ul style="list-style-type: none">○ Interdire les travaux forestiers sur le bassin versant du Lac Collin.○ Limiter à 10 % la superficie des interventions forestières sur le bassin versant du Lac Petit Collin. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Présence de nombreux sites de villégiature, notamment plusieurs chalets (22 chalets autour du lac Petit Collin et 1 autour du Lac Collin).• Les opérations forestières pourraient déranger la quiétude des villégiateurs présents dans le secteur. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le territoire situé entre le Lac Collin, le Lac St-Elphège et le Lac Lusignan constitue l'un des derniers massifs non fragmentés de la ZEC Collin et les administrateurs de la ZEC désirent déposer une demande de FHVC pour ce secteur.	<p>Mathieu Lemay (personnel)</p> <p>Pierre Lacasse (personnel)</p>
Coteau	<p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le pourvoyeur attend les détails des interventions forestières avant de se prononcer sur celles-ci.	Étienne Lemieux (FPQ)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
Crépeau	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les nouveaux accès au territoire de la pourvoirie Trudeau devraient être fermés à la fin des activités de récolte.• Une bande de protection devrait être laissée à la limite de la pourvoirie pour créer une démarcation physique. Cette bande devrait être suffisamment large pour résister aux chablis.• La planification du réseau routier et du transport de bois devrait être discutée avec les gestionnaires de la pourvoirie. Le transport occasionné sur le chemin du Lac Jobin pour atteindre la route 131 peut s'avérer problématique. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Aucun andain présent le long des chemins principaux.• Il est primordial de conserver une bande de protection le long des chemins principaux.• Le paysage visible à partir des lacs exploités ne doit pas être altéré. Ces lacs sont : Lac Crépeau, Lac Jobin, Lac Trosby, lac Sterling, Lac Pyramide, Lac Azas, lac du Chapelet et Lac Alba.• Il faut moduler les traitements sylvicoles pour atteindre les objectifs liés au paysage. Une simulation de paysage permettrait de rassurer les gestionnaires de la pourvoirie. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La période de récolte peut débuter à partir du 15 octobre pour s'échelonner pendant toute la période hivernale, et ce sur semaine. Toutefois, les pourvoyeurs s'opposent à une récolte pendant la saison estivale.	Étienne Lemieux (FPQ)
Flee	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Présence d'un sentier de quad sur la route 572.• Préoccupation soulevée quant à la présence d'aires d'ébranchage en bordure de la route 572.• Le transport sur la route 63 peut s'avérer problématique en haute saison, il faut donc choisir la saison d'opérations en conséquence. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Présence d'un chalet au lac Tisson.	Yannick Dufour (Sépaq)
Galette	<p><i>Accès et réseau routier</i></p>	Étienne



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Les nouveaux accès au territoire de la pourvoirie Trudeau devraient être fermés à la fin des activités de récolte. • Une bande de protection devrait être laissée à la limite de la pourvoirie pour créer une démarcation physique. Cette bande devrait être suffisamment large pour résister aux chablis. • La planification du réseau routier et du transport de bois devrait être discutée avec les gestionnaires de la pourvoirie. Le transport occasionné sur le chemin du Lac Jobin pour atteindre la route 131 peut s'avérer problématique. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun andain présent le long des chemins principaux. • Il est primordial de conserver une bande de protection le long des chemins principaux. • Le paysage visible à partir des lacs exploités ne doit pas être altéré. Ces lacs sont : lac Sterling, Lac Pyramide, lac de la Pêche et lac du Chapelet. • Il faut moduler les traitements sylvicoles pour atteindre les objectifs liés au paysage. Une simulation de paysage permettrait de rassurer les gestionnaires de la pourvoirie. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La période de récolte peut débuter à partir du 15 octobre pour s'échelonner pendant toute la période hivernale, et ce sur semaine. Toutefois, les pourvoyeurs s'opposent à une récolte pendant la saison estivale. 	Lemieux (FPQ)
Gate	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de couverts d'été et d'hiver pour l'orignal dans la section nord-ouest du chantier. • Préconiser les traitements en coupe partielle ou avec rétention variable dans les secteurs possédants des caractéristiques d'abris été-hiver pour l'orignal. • La période d'opérations forestières ne devrait pas avoir lieu lors de la période de chasse à l'orignal. <p><i>Qualité de l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bassin versant du Lac Gate est sensible. • Le Lac Gate constitue une FHVC et certains blocs de coupe empiètent dans cette FHVC. • Maintenir la qualité de l'habitat aquatique puisqu'il s'agit d'un lac stratégique pour la réserve faunique. 	Yannick Dufour (Sépaq)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
Gauthier	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">Planifier un réseau routier qui limite les accès à la pourvoirie de façon à permettre au pourvoyeur d'assurer le contrôle de l'accès à son territoire.Maintenir accessible le sentier de motoneige tout au long de la période hivernale sur le territoire de la Pourvoirie Réal Massé. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">Maintenir la qualité des paysages.Ne pas faire d'aires d'ébranchages sur les chemins principaux de la Pourvoirie Réal Massé. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">Conserver la quiétude de la clientèle de la pourvoirie Réal Massé puisqu'il devrait y avoir du transport de bois sur celle-ci. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">Assurer une répartition spatiale des coupes dans le temps et dans l'espace pour en limiter l'impact.La période d'opération devrait faire l'objet d'une entente entre le gestionnaire de la pourvoirie et les responsables de la planification.	Étienne Lemieux (FPQ)
Goose	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">Les récoltes précédentes ont fortement diminué la présence de peuplements résineux matures et de peuplements mixtes à dominance résineuse mature dans ce secteur. Ces derniers constituent des abris intéressants pour l'orignal et devraient être préservés. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">La récolte de 754 ha est déjà prévue en 2013.	Étienne Lemieux (FPQ)
Greslon	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">La route 63 constitue un important corridor routier; prévoir des mesures d'atténuation.	Yannick Dufour (Sépaq)
Grignon	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">Présence de couverts d'abri d'été et d'hiver pour l'orignal dans le nord du chantier.Préconiser les traitements en coupe partielle ou avec rétention variable dans les secteurs possédants des caractéristiques d'abris été-hiver pour l'orignal.	Yannick Dufour (Sépaq)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Protéger la qualité visuelle aux abords du chemin menant au Lac Plouf.• Protéger la qualité visuelle des chalets situés sur le Lac Mastigou (secteurs est et ouest du Lac Mastigou). <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les coupes à proximité des chalets au Lac Mastigou devraient être modifiées pour passer de traitement total à partiel afin qu'il y ait présence d'un couvert permanent dans le temps.• Conserver la quiétude à proximité des chalets pendant la saison d'hébergement. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La coupe en mosaïque est demandée.• Il faut valider l'âge et/ou la hauteur des peuplements résiduels (séparateurs de coupe) afin de s'assurer que ces derniers répondent aux modalités prévues au RNI.	
Harel	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Conserver l'accès au réseau routier pendant et après les opérations forestières.• La présence d'un accès limitrophe au nord de la réserve peut s'avérer problématique. N'y a-t-il pas moyen de transiter vers le sud?• Le bloc de coupe situé près du petit lac à la Prêle est limitrophe à la réserve, il faudrait prévoir la mise en place d'un séparateur de coupe de 60 m pour conserver l'intégralité des limites géographiques de la réserve faunique. <p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Présence de couverts d'été et d'hiver pour l'orignal dans la section sud-est du chantier.• Préconiser les traitements en coupe partielle ou avec rétention variable dans les secteurs possédants des caractéristiques d'abris été-hiver pour l'orignal.• La période d'opérations forestières ne devrait pas avoir lieu lors de la période de chasse à l'orignal. <p><i>Qualité de l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le Lac Lumina pourrait s'avérer allopatrique et la réserve	Yannick Dufour (Sépaq)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	souhaite étudier cette possibilité. Si tel est le cas, il faudrait adapter les blocs de coupe situés à proximité de ce dernier.	
Hostile	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les chemins ne sont pas présents dans la cartographie, ce qui limite l'analyse de ce secteur.• Limiter les nouveaux accès à la réserve faunique.• Prévoir des séparateurs de coupe de 60 m à la limite de la réserve faunique.• Une préoccupation est soulevée par rapport au sentier de portage reliant le lac du Caribou et le Lac Duchesse. <p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Présence de couverts d'été et d'hiver pour l'orignal dans la section sud-est du chantier.• Préconiser les traitements en coupe partielle ou avec rétention variable dans les secteurs possédants des caractéristiques d'abris été-hiver pour l'orignal. <p><i>Qualité de l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le Lac Duchesse constitue un lac stratégique pour la réserve faunique. La qualité de l'habitat aquatique et la protection des paysages devraient être prises en compte dans la planification. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La coupe en mosaïque est demandée pour ce secteur.• Il faut valider l'âge et/ou la hauteur des peuplements résiduels (séparateurs de coupe) afin de s'assurer que ces derniers répondent aux modalités prévues au RNI.	Yannick Dufour (Sépaq)
Hurbin	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La planification routière n'est pas encore disponible, il est donc impossible d'émettre un commentaire. <p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Présence d'un rare bloc de couvert d'abri d'été et d'hiver pour l'orignal. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Maintien de la quiétude à proximité des chalets situés au Lac Gesseron pendant les saisons de chasse et de pêche.	Yannick Dufour (Sépaq)
Jerome	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les nouveaux accès au territoire de la pourvoirie Trudeau devraient être fermés à la fin des activités de	Étienne Lemieux



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<p>récolte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bande de protection devrait être laissée à la limite de la pourvoirie pour créer une démarcation physique. Cette bande devrait être suffisamment large pour résister aux chablis. • La planification du réseau routier et du transport de bois devrait être discutée avec les gestionnaires de la pourvoirie. Le transport occasionné sur le chemin du Lac Jobin pour atteindre la route 131 peut s'avérer problématique. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun andain présent le long des chemins principaux. • Il est primordial de conserver une bande de protection le long des chemins principaux. • Le paysage visible à partir du Lac Jobin ne doit pas être altéré. • Il faut moduler les traitements sylvicoles pour atteindre les objectifs liés au paysage. Une simulation de paysage permettrait de rassurer les gestionnaires de la pourvoirie. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La période de récolte peut débuter à partir du 15 octobre pour s'échelonner pendant toute la période hivernale, et ce sur semaine. Toutefois, les pourvoyeurs s'opposent à une récolte pendant la saison estivale. 	(FPQ)
Kael	<p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Puisque deux chantiers totalisant plus de 194 ha sont déjà prévus sur le territoire de cette pourvoirie, ce nouveau chantier s'avère inacceptable pour le pourvoyeur pour la période de 2013 à 2018. • Les appréhensions relatives aux chantiers situés de part et d'autre du Lac St-Bernard sont toujours présentes. Cela crée des incertitudes pour la clientèle ainsi que le pourvoyeur qui est réticent à réaliser des investissements sur la pourvoirie. • Le pourvoyeur désire voir comment se passeront les coupes prévues sur le territoire en 2013 avant de se prononcer définitivement. • Une répartition des chantiers dans l'espace et le temps est requise. Ce chantier devrait être repoussé après 2018. • Le chantier est situé trop près du chantier Basilières prévu en 2013. 	Étienne Lemieux (FPQ)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
Laviolette	<p><i>Secteur à proximité du Lac Laviolette sur la Pourvoirie Vent de la Savane. Les cartes de la consultation publique indiquent que l'ensemble du secteur fût consulté en 2011, mais le représentant des pourvoyeurs affirme le contraire.</i></p> <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Répartir les récoltes dans ce secteur sur plusieurs plans quinquennaux pour permettre aux blocs traités en coupe finale de se régénérer et ainsi limiter l'impact négatif causé par ces coupes sur le paysage. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Il faudrait repousser les ajouts à ce secteur entre 2018 et 2023 en considérant qu'il y aura déjà 754 ha prélevé en 2013 aux alentours du Lac Laviolette. Ce lac étant primordial pour le pourvoyeur, les récoltes devraient donc être espacées dans l'espace et dans le temps pour limiter les effets négatifs de ceux-ci sur la clientèle de la pourvoirie.	Étienne Lemieux (FPQ)
Legendre	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Limiter la présence d'aires d'ébranchages à proximité de la route 57. <p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Préconiser les traitements en coupe partielle ou avec rétention variable dans les secteurs possédants des caractéristiques d'abris été-hiver pour l'original.• Favoriser la coupe mosaïque. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Maintien de la qualité visuelle pour les villégiateurs du Lac Legendre (notamment pour ce qui est du bloc situé entre la rivière Matawin et le Lac Briseval).• Le bloc de coupe se situe à proximité du Lac Chaison (sud) et du camping rustique, il faut donc limiter l'impact visuel de la coupe.• Maintien de la qualité visuelle à proximité de la rivière Matawin puisqu'un parcours de canot-camping y est aménagé.• Est-ce nécessaire de récolter la bande de bois située entre le chemin 571 et la rivière Matawin? Celle-ci protège la qualité visuelle à partir de la rivière ainsi qu'à partir du chemin.	Yannick Dufour (Sépaq)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<p><i>Qualité de l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Présence d'un habitat privilégié du poisson sur la rivière Matawin.• Est-ce nécessaire de récolter la bande de bois située entre le chemin 571 et la rivière Matawin? Celle-ci protège l'habitat aquatique. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Camping rustique près du Lac Chaison.• Maintien de la quiétude à proximité des chalets présents au Lac Legendre.• Circuit de canot-camping sur la rivière Matawin.	
Long-Nord	<p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le pourvoyeur attend les détails des interventions forestières avant de se prononcer sur celles-ci.	Étienne Lemieux (FPQ)
Mastigou	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le transport de bois doit s'effectuer par la route du Lac St-Anselme et ensuite rejoindre la route 313. <p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Présence de couverts d'abri d'été et d'hiver pour l'orignal dans la section sud-est du chantier ainsi qu'au sud du Lac St-Anselme.• Préconiser les traitements en coupe partielle ou avec rétention variable dans les secteurs possédants des caractéristiques d'abris été-hiver pour l'orignal. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Une préoccupation est soulevée par rapport au sentier pédestre situé à proximité du Lac Morin (sud).• Préserver la qualité visuelle aux abords du Lac St-Anselme. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La superficie de ce chantier est beaucoup trop grande. Il est suggéré de scinder ce chantier en plusieurs sous-chantiers et de répartir ceux-ci dans le temps.• La coupe en mosaïque est demandée pour ce secteur d'intervention.	Yannick Dufour (Sépaq)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
Lac Blanc	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">La taille des chantiers proposés pourrait avoir un impact sur les habitats fauniques et conséquemment sur le rendement soutenu de la ressource faunique. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">Les chantiers proposés auront un impact majeur sur les paysages. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">La quiétude des villégiateurs, soit la clientèle de la pourvoirie, est compromise. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">La planification proposée est inacceptable pour le pourvoyeur.La planification proposée devrait être repoussée dans le temps, soit entre 2018 et 2023 puisqu'il y a déjà un chantier planifié aux alentours des Lacs Cédras. Le rythme de récolte proposé est intenable pour le pourvoyeur.Une répartition des traitements dans le temps et dans l'espace est requise pour limiter l'impact des coupes forestières.	Étienne Lemieux (FPQ)
Odelin	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">Préconiser les traitements en coupe partielle ou avec rétention variable dans les secteurs possédants des caractéristiques d'abris été-hiver pour l'original. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">Maintien du paysage pour le camping du Lac Odelin.Modifier le bloc de CPRS¹¹ situé à proximité du Lac Odelin par l'élimination de la section présente sur la presqu'île s'avancant dans le Lac Odelin.Protection visuelle du circuit de canot-camping aménagé sur la rivière à l'ouest du Lac Odelin et passant à proximité du Lac Goncourt. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">Maintien de la quiétude des villégiateurs présents au	Yannick Dufour (Sépaq)

¹¹ CPRS : Coupe avec protection de la régénération et des sols.



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<p>camping du Lac Odélin de la fin mai à la fin août.</p> <ul style="list-style-type: none">• Circuit de canot-camping à proximité. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser la coupe mosaïque dans ce secteur d'intervention.	
Petit lac Culve	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Limiter les nouveaux accès à la réserve faunique.• Relier les chemins au réseau routier existant au sud pour limiter les nouveaux accès à la réserve au nord.	Yannick Dufour (Sépaq)
Poisson Blanc	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Un nid de pygargue est situé au nord du lac Blanc. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Maintien de la qualité des paysages.• Il est important de ne pas laisser d'aires d'ébranchage en bordure des chemins.• Adapter les traitements à la partie visible des paysages observables à partir des plans d'eau, des sites de villégiature et du réseau routier principal. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Maintien de la quiétude pour la clientèle de la pourvoirie.• La pourvoirie est ouverte à l'année.• Effectuer les opérations forestières dans une période où l'achalandage est faible. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Ouverture de la part du gestionnaire de la pourvoirie concernant les opérations forestières, toutefois les superficies planifiées excèdent les attentes. La taille du chantier est disproportionnée lorsque comparée à cette petite pourvoirie.• Il y a proportionnellement trop de coupes totales dans la planification.• Il est important de répartir les interventions dans le temps et dans l'espace pour limiter la taille des chantiers et conséquemment l'impact de ceux-ci sur la clientèle.	Étienne Lemieux (FPQ)
Pourvoirie St-Zénon	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• L'accès au chantier doit s'effectuer à environ 300 m après la fourche du Lac Mario.• Aucun chemin ne doit se connecter au chemin du Lac la Tour, d'autant plus qu'une ligne électrique est enfouie à	Étienne Lemieux (FPQ)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<p>l'ouest de ce dernier.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les deux fourches situées à l'ouest du chemin reliant le Lac la Tour et vis-à-vis le Lac la Tour et le Lac Paul devraient faire l'objet d'une remise en production pour qu'il y ait une régénération rapide de ces lieux.• Il faut respecter les ententes convenues précédemment en Règlement des différends concernant la construction de chemins. La construction de chemin débutera le 15 août pour la nouvelle section du chantier, continuera le 15 septembre pour ce qui est de l'ancienne section planifiée et les opérations forestières débuteront à compter du 15 octobre. Finalement, la construction de chemin ne pourra s'effectuer que du lundi matin au vendredi après-midi. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les paysages visibles à partir des lacs la Tour, Petit bois Franc, Mario, de la Fraye, Noir, Paul et le Petit lac de la Roche sont considérés comme sensibles. Par conséquent, des coupes partielles de faible intensité (< 30 % de prélèvement) sont nécessaires pour conserver la qualité du paysage.• Une analyse des paysages sensibles permettra de valider la compatibilité des interventions forestières et de la qualité du paysage.• Une bande de protection de 60 m doit être conservée à proximité des chalets situés au lac Mario, au Lac de la Fraye, au Petit lac de la Roche ainsi qu'au belvédère pour conserver la qualité du paysage aux abords des infrastructures en plus d'assurer une protection supplémentaire contre le vent.• Une bande de protection de 30 m devrait être conservée aux abords des sentiers de randonnée pédestre existants.• Les empilements de bois doivent être tenus à l'écart des chalets, notamment ceux présents au Lac Mario et au Petit lac de la Roche.• Aucune aire d'ébranchage résiduelle ne sera tolérée sur les chemins principaux desservant les chalets. L'utilisation d'une abatteuse multifonctionnelle s'avérerait donc judicieuse. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Préserver la quiétude de la clientèle de la pourvoirie.	Richard Handfield (Pourvoirie St-Zénon)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Il faut retirer de la planification les trois peuplements adjacents au lac Bois Francs, ces derniers n'ayant pas fait l'objet d'une entente lors du processus de conciliation (Règlement des différends) à l'été 2012.• Les prescriptions ne sont pas déterminées, limitant l'analyse.• L'harmonisation n'est pas encore complétée.• Les coupes forestières prévues occasionneront une diminution des revenus pour la pourvoirie.• La planification de l'aménagement forestier est plus laborieuse que lorsqu'elle était sous la responsabilité de l'industrie forestière.• Augmentation considérable des chantiers d'opérations forestières sur le territoire des pourvoiries depuis que la planification forestière est sous la responsabilité du MRN.• Le pourvoyeur désire qu'on lui transmette les informations relatives au volume de bois qui sera récolté dans les chantiers présents dans sa pourvoirie.	
Raimbault	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La route 63 constitue un important corridor routier, il faut prévoir des mesures d'atténuation.	Yannick Dufour (Sépaq)
Rochemaure	<ul style="list-style-type: none">• La coupe prévue est et engendrera la destruction de paysages naturels, de sentiers de randonnées et d'habitats fauniques.• Ce secteur comporte de nombreux chalets et les coupes forestières proposées pourraient s'avérer très dérangeantes pour les nombreux résidents concernés.	Robert Swinton (personnel)
Rivière Michel	<p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Il est primordial de consulter la Table de concertation forestière (TCF) de St-Donat pour permettre une harmonisation en règle de ce chantier. La TCF regroupe tous les groupes d'intérêts ainsi que les intervenants concernés qui pourraient être préoccupés par ce chantier.	Mickaël Tuilier (St-Donat)
Sauge	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Il y a un couvert potentiel d'abris d'été et d'hiver pour l'orignal dans la section située à l'est de la route 51. <p><i>Général</i></p>	Yannick Dufour (Sépaq)



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<ul style="list-style-type: none">Présence de coupes datant de 2004 à proximité.	
Sylvère Nord	<p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">Il est primordial de consulter la Table de concertation forestière (TCF) de St-Donat pour permettre une harmonisation en règle de ce chantier. La TCF regroupe tous les groupes d'intérêts ainsi que les intervenants concernés qui pourraient être préoccupés par ce chantier.Il faut consulter l'Association du Lac Sylvère à propos de ce chantier, ceux-ci peuvent s'avérer réticents aux coupes forestières.	Mickaël Tuilier (St-Donat)
Tars	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">Limiter les andains le long de la route 51. <p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">Le bloc situé à l'ouest du chemin 53 constitue un habitat privilégié pour l'orignal.Préconiser les traitements en coupe partielle ou avec rétention variable dans les secteurs possédants des caractéristiques d'abris été-hiver pour l'orignal. <p><i>Qualité de l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none">Présence d'un bloc de coupe dans une zone humide (site faunique d'intérêt). <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">Camp de trappeur au nord des blocs situés sur le chemin 53.Camping Donsil situé à proximité des CPRS¹². Favoriser un changement de traitement pour accommoder ce site de villégiature.	Yannick Dufour (Sépaq)
Tiney	<p><i>Faune</i></p> <ul style="list-style-type: none">Les coupes d'il y a trente ans, en plus de celles réalisées dans les dernières années, ont fortement diminué la présence de peuplements matures résineux ou mixtes à dominance résineuse. Ces peuplements constituent des secteurs fauniques intéressants, notamment comme abri pour l'orignal. Par conséquent, les secteurs situés à l'ouest et au nord du lac Rouillé devraient être épargnés.	Étienne Lemieux (FPQ)

¹² CPRS : Coupe avec protection de la régénération et des sols



Secteur	Préoccupations soulevées dans les commentaires relatifs aux secteurs présentés en consultation publique	Auteurs
	<p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La pourvoirie a subi de nombreuses coupes réalisées en 2012 et prévues à l'hiver 2013 en plus d'une autre prévue au PAFI-O 2013 dans le secteur du lac Rouillé.• Le secteur situé au sud du Lac Hérelle devrait être récolté pendant l'hiver sur le territoire de la Pourvoirie Vent de la Savane.	
Zéro	<p><i>Accès et réseau routier</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Conserver un accès en tout temps au lac de la Haute Terre puisqu'il s'agit d'un plan d'eau stratégique. <p><i>Paysage</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Protéger le paysage à proximité du Lac de la Haute Terre.• Retrait de la coupe totale située entre le Lac Zéro et le lac de la Haute Terre pour protéger le paysage. <p><i>Qualité de l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Bassin versant sensible.• Retrait de la coupe totale située entre le Lac Zéro et le lac de la Haute Terre pour protéger ce bassin versant. <p><i>Villégiature</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Maintien de la quiétude à proximité des chalets situés au Lac Gesseron. <p><i>Général</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser la coupe mosaïque.• Secteur de coupe situé dans la FHVC du lac de la Haute Terre. De plus, ce lac est considéré comme site faunique d'intérêt (SFI).	Yannick Dufour (Sépaq)

6.3. COMMENTAIRES SUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX

Pourvoires – Étienne Lemieux (Fédération des Pourvoires du Québec)

De vastes superficies seront traitées en éclaircie précommerciale dans la Pourvoirie du Milieu et les gestionnaires du territoire ne s'y opposent pas. Toutefois, ces traitements ne devraient pas avoir lieu pendant la saison de la chasse à l'original pour ne pas déranger la quiétude de chasseurs. De plus, de nombreux secteurs sont situés à moins d'un kilomètre de plans d'eau où il y a des sites d'hébergement. Ces secteurs devraient faire l'objet d'une entente avec le pourvoyeur pour déterminer les dates afin de conserver la quiétude des clients.

Réserves fauniques – Yannick Dufour (Sépaq)

La réalisation de traitements non commerciaux dans le réseau des réserves fauniques est une préoccupation majeure pour les gestionnaires de ces territoires. La quiétude des chasseurs pendant la période de chasse au gros gibier ainsi que le maintien de la qualité des habitats fauniques constituent des sources de préoccupation pour ces derniers. Les suggestions suivantes permettraient d'atténuer les appréhensions des gestionnaires en limitant les impacts négatifs des traitements d'éclaircie précommerciale.

- ✓ Pour les blocs de plus de 10 ha, il faudrait conserver au moins 10 % en superficie non traitée. Ces superficies non traitées devraient être d'un seul tenant d'un minimum d'un ha et d'une largeur minimale de 50 m.
- ✓ Favoriser la création d'une bande de protection de 200 m entre chaque tenant.
- ✓ Pour les tenants de 40 ha et plus, il faudrait prévoir le traitement de manière à ce que celui-ci soit réalisé en deux interventions distinctes. Les interventions devraient être espacées d'au moins 4 ans et un maximum de 60 % du tenant devrait être traité lors de la première intervention.
- ✓ L'éclaircie précommerciale devrait favoriser le maintien d'environ 5 000 tiges résiduelles par ha à la fin du traitement.
- ✓ Il faudrait conserver les essences non commerciales.
- ✓ Éviter la réalisation d'éclaircie précommerciale pendant la saison de chasse au gros gibier sur le territoire des réserves fauniques, à moins qu'il n'y ait une entente préalable avec les gestionnaires concernés.

Finalement, les gestionnaires de réserves fauniques demandent d'exclure le reboisement en essences hybrides et exotiques sur le territoire des réserves fauniques.

7. RECOMMANDATIONS

Général

Certaines appréhensions demeurent chez de nombreux intervenants quant à l'entretien du réseau routier. Plusieurs commentaires insistent sur l'importance de conserver la qualité initiale des chemins forestiers, et ce pendant et après la réalisation des opérations forestières et du transport du bois. La Table GIRT 062 a adopté des mesures d'harmonisation générales concernant l'ensemble des chantiers qui répondent à cette problématique. Malgré tout, de nombreux doutes persistent chez les gestionnaires de territoires concernés puisque la conservation d'un réseau routier de qualité est une priorité pour l'ensemble des utilisateurs du territoire forestier.

Il s'avère aussi important pour de nombreux organismes de conserver un accès en tout temps aux différents secteurs qui seront touchés par des opérations de récolte forestière. La conservation d'une qualité de roulement adéquate des chemins est primordiale chez certains gestionnaires de territoire. Même s'il n'est pas possible d'assurer une qualité de transport équivalente lorsqu'il y a des opérations de récolte en cours, il n'en demeure pas moins que l'accessibilité au territoire devrait demeurer.

L'habitat faunique de l'original est une préoccupation constante recueillie dans les commentaires et la planification forestière devrait en tenir. La diminution de la proportion des forêts matures résineuses et mixtes à dominance résineuse dans certains territoires ciblés pourrait porter atteinte à la qualité de l'habitat de cette espèce prisée par les chasseurs. La conservation des derniers abris dans certains secteurs devrait être envisagée. Si la conservation ne peut être envisagée, alors la réalisation de traitements par coupes partielles pourrait permettre d'atténuer cette problématique.

La quiétude des villégiateurs, résidents et touristes est aussi source de nombreuses préoccupations dans les commentaires recueillis. Les secteurs denses en sites de villégiature devraient être traités en période de faible achalandage, soit de la fin août au début mars. Quant à la quiétude des chasseurs de gros gibier, une mesure d'harmonisation générale adoptée par la Table GIRT 062 prévoit une semaine sans opérations forestières dans les territoires fauniques structurées lors de la période d'ouverture de chasse au gros gibier. Cette mesure, s'appliquant à l'ensemble des chantiers, devrait permettre de résoudre cette problématique.

La conservation des limites physiques permettant une démarcation de la frontière entre les différents territoires fauniques structurés devrait faire l'objet d'une préoccupation constante de la part des aménagistes forestiers. Si des chantiers chevauchent une limite territoriale, alors une bande de protection devrait être placée. De plus, le contrôle de l'accès aux territoires est une préoccupation majeure des gestionnaires de territoire. L'aménagement forestier devrait tenir compte de cette problématique en éliminant les nouveaux accès au territoire ou en s'assurant que ces accès soient bloqués par la suite via un processus de fermeture de chemin. La CRRNT de Lanaudière ne s'est pas encore positionnée en faveur d'une mesure facilitant la fermeture de chemins. Toutefois,



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-O



il s'avère souvent moins problématique, quoique quelquefois plus dispendieux, d'utiliser un accès déjà présent sur le réseau routier.

Collin-Nord et St-Elphège

Ces chantiers sont ceux ayant reçu le plus de commentaires et d'interventions lors de la consultation publique. La problématique concernant la qualité de l'eau du Lac Collin, Petit lac Collin et du lac Vert constitue une préoccupation majeure pour les villégiateurs de ces plans d'eau, tout comme pour les gestionnaires du territoire concerné. Des épisodes récurrents de cyanobactéries sur ces plans d'eau sont à l'origine des préoccupations concernant la qualité de l'eau dans ce bassin versant.

Des préoccupations ont donc été émises quant à l'impact réel ou potentiel des coupes forestières sur la qualité de l'eau. Dans l'exemple cité par les participants, les aires de productions ciblées ont plutôt fait l'objet de remise en production au cours de l'année 2008, alors que les coupes remontent à 1989.

Une étude produite par l'organisme de bassin versant Saint-Maurice, portant sur l'impact des travaux forestiers sur la qualité de l'eau d'un bassin versant, particulièrement en ce qui a trait aux cyanobactéries, a été déposée. Le MRN est également en attente d'une étude, qui sera déposée au printemps 2013, portant sur « L'évaluation de l'effet des coupes forestières sur l'apport en phosphore dans les cours d'eau », en partenariat avec l'Université du Québec/École de technologie supérieure, la Scierie Jean Riopel et la municipalité de St-Donat.

Mastigou

Le chantier présenté dans la consultation publique apparaît beaucoup trop grand selon les gestionnaires du territoire. Il s'avérerait judicieux de scinder ce chantier d'opérations forestières afin d'espacer dans le temps les interventions planifiées. L'utilisation de coupe mosaïque pourrait aussi permettre d'atténuer cette problématique majeure.

Pourvoirie St-Zénon

Le respect des ententes conclues lors du Processus de règlement des différends est la clé du succès pour une réalisation adéquate de ce chantier. La délimitation du nouveau chantier devrait faire l'objet de discussions entre le MRN et le pourvoyeur puisque trois peuplements situés aux abords du lac Bois Francs semblent faire l'objet de désaccord entre la planification cartographique et ce que le pourvoyeur a accepté à l'été 2012 lors du Règlement des différends.

Tars

La présence du camping Donsil à proximité du chantier n'a pas soulevé de code d'impact lors de la planification initiale. Les préoccupations émises à l'égard de l'encadrement visuel du camping devraient faire l'objet de mesures d'harmonisation à la table GIRT.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

7. CONCLUSION

La tenue de la consultation publique a permis d'identifier de nombreuses sources d'appréhension et de problématiques dans les secteurs consultés au PAFI-O.

Le MRN devra utiliser les commentaires recueillis dans ce rapport pour améliorer la planification forestière de manière à ce qu'elle réponde aux objectifs tout en limitant les appréhensions et problématiques décelées. Par la suite, le MRN pourra présenter la planification aux différentes instances chargées de le conseiller dans celle-ci, notamment la Table GIRT 062. Cette dernière, regroupant les intervenants élus des différents types d'utilisateurs du milieu, conseillera le MRN jusqu'à l'obtention d'un consensus parmi les différents intervenants. Ce processus de consultation en étapes multiples permettra de mettre à jour un aménagement forestier le plus près possible des besoins des différents utilisateurs du territoire forestier.

La tenue de la consultation publique a permis de répondre à l'objectif fixé, soit de recueillir des commentaires sur la planification de l'aménagement intégré des UA 62-51 et 62-52 de la région de Lanaudière. En ce sens, plusieurs commentaires ont permis d'anticiper des problématiques sur un grand nombre de chantiers prévus.

Il est à noter que bon nombre de ces commentaires auraient été reçus lors des rencontres avec les gestionnaires concernés ou lors des rencontres de la table GIRT. Le constat à faire est donc le suivant, peu de personnes ont participé ou se sont manifesté lors des consultations publiques, mais ces dernières ont émis plusieurs commentaires. Il sera donc important lors du prochain processus de consultation publique de diversifier les canaux de communication afin de rejoindre un échantillon plus représentatif de la population lanaudoise.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-O



BIBLIOGRAPHIE

Coulombe, G., Huot, J., Arsenault, J., Bauce, É., Bernard, J.-T., Bouchard, A., Liboiron, M.A. et G. Szaraz. (2004). « Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise », Bibliothèque nationale du Québec, ISBN 2-550-43626-1.



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-O



ANNEXE 1



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

Rapport de consultation publique PAFI-O



Avis public

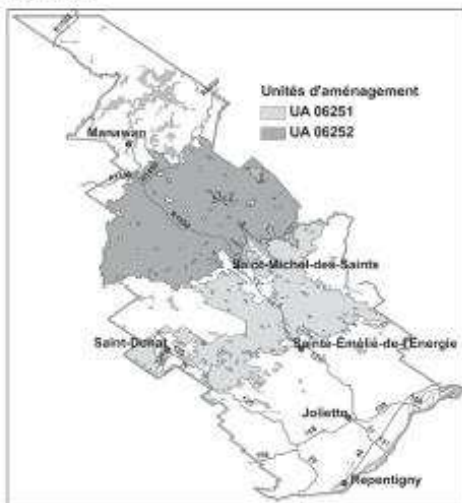
Ministère des Ressources naturelles
Conférence régionale des élus(es) Lanaudière

VOTRE OPINION COMPTE!

LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES DE LANAUDIÈRE

PRÉSENTATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUES ET DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 062-51 ET 062-52

Vous êtes invité à consulter les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels pour le territoire public de Lanaudière.



Les plans d'aménagement forestier intégré tactiques sont préparés par le ministère des Ressources naturelles. Ils comportent les principales infrastructures et chemins à construire ou à maintenir, les stratégies d'aménagement forestier, les niveaux d'intervention et les possibilités forestières, les valeurs, objectifs, indicateurs et cibles, ainsi que les aires d'intensification de la production ligneuse. Ils présentent, le cas échéant, les différentes normes du Règlement sur l'aménagement durable des forêts imposées en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. La période de consultation sur les **plans tactiques** se tient du **15 novembre au 29 décembre 2012**.

Les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont préparés par le ministère des Ressources naturelles. Ils comportent les secteurs d'intervention potentiels et la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer. La période de consultation sur les **plans opérationnels** se tient du **15 novembre au 9 décembre 2012**.

La Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, qui a reçu le mandat du Ministère d'organiser la consultation, tiendra une rencontre d'information le **mercredi 14 novembre, de 19 h à 22 h** à l'endroit suivant:

Club de golf de Joliette
221, chemin du Golf Est
Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 8L1

Un représentant du Ministère y présentera les plans et répondra aux questions du public.

Vous pourrez consulter les plans d'aménagement forestier intégré tactiques et opérationnels des unités d'aménagement 062-51 et 062-52:

- Dans Internet: www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp

- Au bureau de la direction générale en région du Ministère:

- 150, rue Saint-Michel
Sainte-Émeline-de-l'Énergie, Québec J0K 2K0
- Sur rendez-vous, en téléphonant au 450 886-0916, poste 0
- Le bureau est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- Le personnel forestier sera disponible pour expliquer les divers éléments des plans et répondre à vos questions.

- Au bureau de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière:

- 3, rue Papineau, bureau 107
Joliette, Québec J6E 2K3
- Sur rendez-vous, en téléphonant au 450 759-4344, poste 0.
- Le bureau est ouvert du lundi au vendredi (sauf les jours fériés et du 24 au 28 décembre), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

IMPORTANT: Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier des plans, vous devez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations, au plus tard le 9 décembre 2012 pour les plans opérationnels et le 29 décembre 2012 pour les plans tactiques.



ANNEXE 2

Séance d'information PAFI Région de Lanaudière

Mercredi 14 novembre, de 19 h à 22 h

Club de Golf de Joliette

221, chemin du Golf Est

Saint-Charles-Borromée J6E 8L1

- | | |
|---------|---|
| 18 h 30 | Accueil des participants par le personnel de la CRÉ
Inscription
Café |
| 19 h | Mot de bienvenue de M. Gaetan Morin, Président de la CRÉ Lanaudière
5 minutes |
| 19 h 05 | Présentation du but de la rencontre, par Vincent Miville, Conseiller à la CRÉ Lanaudière
Explication sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques
10 minutes |
| 19 h 15 | Présentation des PAFI-T, par Frédéric Joubert, représentant du MRN
60 minutes |
| 20 h 15 | Présentation des PAFI-O, par Guillaume Tremblay et Julie Lefrançois, représentants du MRN
60 minutes |
| 21 h 15 | Période de questions animée par Vincent Miville, modérateur de la CRÉ
40 minutes |
| 21 h 55 | Mot de la fin par Vincent Miville, représentant de la CRÉ invitant les participants à participer à la consultation en ligne ou en personne |
| 22 h | Fin de la rencontre |



COMMISSION RÉGIONALE
sur les ressources naturelles
et le territoire de Lanaudière

ANNEXE 3

Nom	Organisme
Denis Haineault	Club Royaume de la motoneige
Fernand Thibeault	Club Quad St-Zénon
Jocelyn Séguin	Fédération des clubs de motoneige du Québec
Mathieu Lemay	
Daniel Lachance	Coopérative Forvalco
Karine Loranger	CARA
Philippe Morin	MRC Matawinie
Clément Ricard	Forêt privée
J.-C. Savoir	Mandeville
Stéphane Castonguay	Ministère des Ressources naturelles
Suzanne Larocque	Association du lac La Clef
Guy Couture	Association du Lac Collin
Johanne Aubry	Association de riverains
Louis-Marc Soyez	Trappeur
Marcel Lanctôt	
Luc Bossé	MRC Joliette
Claudine Ethier	Association forestière Lanaudière
Dominic Desgagné	Regroupement des zecs Lanaudière
Benoît Michaud	Association forestière de Lanaudière – Ressources forestières biotiques
Jean-Guy Ricard	Association des trappeurs professionnels du Québec

Représentants du MRN et de la CRÉ

Daniel Soulières	Ministère des Ressources naturelles
Frédéric Joubert	Ministère des Ressources naturelles
Julie Lefrançois	Ministère des Ressources naturelles
Diane Lamarche	Ministère des Ressources naturelles
Guillaume Tremblay	Ministère des Ressources naturelles
Charles Beauchemin	Ministère des Ressources naturelles
Chantal Duval	CRÉ/CRRNT Lanaudière
Vincent Miville	CRÉ/CRRNT Lanaudière